

Guide à l'intention des résidents



Foyer Beach Grove

Santé Î.-P.-É.

Un système de santé unique

Objectif

Le présent guide a été créé en vue d'aider les résidents et leurs « représentants » (membres de la famille, amis, etc.) à se familiariser avec le foyer Beach Grove. Nous espérons que ce guide vous fournira des renseignements utiles et facilitera votre transition dans notre établissement. Si vous ne trouvez pas l'information dont vous avez besoin, n'hésitez pas à demander de l'aide à n'importe quel membre du personnel.

Table des matières

Accès, visites et stationnement	18
Aide que peuvent apporter vos représentants	12
Allocation pour menues dépenses.....	30
Ameublement et vêtements.....	19
Animaux de compagnie	49
Biens personnels et objets de valeur	24
Bienvenue au foyer Beach Grove	1
Cantine « The Corner Store »	48
Ce qu'il faut apporter	5
Communication, questions et préoccupations.....	11
Conseil des résidents.....	52
Conseils pour éviter les chutes.....	35
Conseils pour les résidents, par des résidents	4
Courrier	22
Directive préalable en matière de soins de santé	34
Dons	23
Hygiène.....	28
Journaux	24
Lignes directrices relatives aux aliments apportés aux résidents...42	
Médicaments et administration	33
Nos maisonnées	3
Ordinateur et Internet.....	23
Personne-ressource	33
Planification des soins.....	6
Politique de sensibilisation aux produits parfumés.....	25
Procession	50
Programme de transfert/levage/repositionnement	37
Programme intergénérationnel.....	51

Rendez-vous.....	33
Réservations d'une salle ou d'un autre emplacement.....	48
Respect.....	24
Service de câblodistribution.....	27
Service de coiffeuse et de barbier.....	22
Service des loisirs.....	46
Service pastoral.....	48
Services bénévoles.....	15
Services de bibliothèque.....	22
Services de diététique, repas des résidents, bons de repas.....	40
Services d'entretien.....	31
Services de réadaptation.....	43
Services du médecin et de l'infirmière praticienne.....	45
Services environnementaux.....	27
Services financiers et autres frais médicaux.....	29
Services infirmiers.....	32
Services sociaux.....	45
Situations d'urgence.....	19
Sorties.....	39
Tabagisme.....	25
Téléphones.....	26
Téléviseurs.....	27
Votre équipe de soins.....	6
 Annexes	
Droits des résidents.....	53
Liens utiles.....	59
Répertoire téléphonique.....	58

Bienvenue au foyer Beach Grove



Au nom de nos résidents et de notre personnel, nous vous souhaitons chaleureusement la bienvenue chez vous! Notre personnel et nos bénévoles sont déterminés à vous offrir un service personnalisé de qualité, dans un esprit qui reconnaît que les soins doivent être axés sur le confort, le respect, la dignité et l'établissement de rapports sincères.

Depuis 1986, c'est avec fierté que l'établissement sert de foyer pour notre collectivité. Au fil des ans, beaucoup de choses ont changé. La technologie a évolué, de nouveaux traitements et services ont été proposés. Même notre façon de concevoir la « santé » a changé. Lorsque nous envisageons l'avenir, nous pouvons nous attendre à ce que les choses continuent à changer sans cesse. Peu importe, le principe sous-jacent demeure toujours le même, à savoir : agir dans l'intérêt des personnes que

nous servons. Au foyer Beach Grove, cela signifie que nous nous concentrons sur vos besoins et vos souhaits, et que nous orientons nos actions en conséquence. Notre établissement est votre foyer, et nous sommes ici pour vous.

Vos commentaires et vos suggestions sont toujours les bienvenus. Nous serons heureux d'en prendre connaissance, car notre satisfaction est tributaire de votre bonheur.

Sincères salutations,
La famille du foyer Beach Grove

Nos maisonnées

Le foyer comprend trois maisonnées : *Meadow*, *Harbour* et *Sunset*, chacune formant une communauté de 41 à 43 résidents, propice à la formation de liens étroits. Les chambres sont bien équipées (meublier, salle de bain et commodités). Chaque maisonnée a une aire pour le bain dotée d'une baignoire Century et une aire de douche; il y a également une salle à manger équipée d'électroménagers ainsi qu'une salle de séjour munie d'un téléviseur et d'un lecteur de DVD, offrant un accès à de magnifiques cours extérieures, parmi les plus belles de l'Île!

La maisonnée *Meadow* offre un environnement sécuritaire aux résidents souffrant de démence. Elle est pourvue de portes de sécurité verrouillées, protégées par un code d'accès électronique. Lorsqu'un résident de la maisonnée *Meadow* perd son autonomie et doit rester de plus en plus alité, la personne peut être transférée à la maisonnée *Harbour* ou à la maisonnée *Sunset*. Cela se fait essentiellement dans le but d'offrir des soins à d'autres personnes pouvant bénéficier davantage des mesures de sécurité supplémentaires offertes par la maisonnée *Meadow*.

Conseils pour les résidents, par des résidents

Emménager dans un établissement de soins de longue durée peut engendrer de l'inconfort et c'est fort compréhensible. Cependant, soyez certains que vos soins sont entre bonnes mains. Au fil des ans, les résidents et leurs proches ont sans cesse souligné à quel point l'on s'occupe bien d'eux. Malgré tout, déménager peut être bouleversant. Voici quelques conseils de la part de résidents, destinés à vous permettre de vivre une expérience la plus positive possible :

- ✓ Donnez-vous le temps de vous habituer (soyez patient avec vous-même).
- ✓ Le personnel est limité et il y aura certainement de l'attente (soyez patient avec le personnel).
- ✓ Rappelez-vous qu'il ne s'agit pas d'un « hospice »; il s'agit d'un établissement de soins de longue durée où il se produit beaucoup de choses intéressantes!
- ✓ Observez ce qui se passe dans votre nouveau foyer; posez des questions afin de vous assurer de bien comprendre.
- ✓ Tissez des liens. Parlez de vous et de ce que vous êtes capable de faire aux membres du personnel et aux autres résidents, et apprenez à les connaître.
- ✓ Lorsque vous quittez l'établissement, veillez à informer le personnel des détails de votre sortie.
- ✓ Concentrez-vous sur ce qui vous convient, sur vos forces.
- ✓ Accueillez les membres de votre famille et vos amis aussi souvent que possible pendant la période d'ajustement.
- ✓ Préservez votre autonomie le plus possible.
- ✓ Continuez à faire les choses que vous êtes capable de faire.

- ✓ Un ventilateur ou un climatiseur portatif peut se révéler utile durant les mois d'été, mais parlez-en au personnel avant d'en faire l'achat.
- ✓ Participez aux activités récréatives.
- ✓ Sortez de votre maisonnée le plus possible.
- ✓ Ajoutez quelques touches personnelles pour donner à votre chambre un air « chaleureux ».
- ✓ Demandez de l'aide au personnel lorsque vous en avez besoin.

« ... Une des meilleures choses lorsqu'on habite ici est la possibilité de rencontrer des gens et de faire partie d'une communauté. Les autres résidents que vous rencontrez sont vos voisins. Les membres du personnel sont des collègues de travail qui vous aident à accomplir vos tâches quotidiennes. Les liens que vous tissez dans cette communauté peuvent transformer votre expérience. »

Ce qu'il faut apporter

- Carte-santé
- Cartes pour toute assurance médicale
- Copie de toute « procuration », le cas échéant (pas obligatoire, mais il est utile que les services financiers en aient une copie)
- Médicaments dans leurs contenants d'origine
- Numéros des personnes à contacter en cas d'urgence
- Articles de toilette et objets personnels (photos, literie, décorations, etc.)
- Vêtements

Planification des soins

Lorsque vous emménagez, un plan de soins initial fondé sur des choses telles que vos préférences au quotidien, vos besoins et ce qui vous fait plaisir, est établi par l'équipe de soins. Après une période suffisante d'acclimatation et une fois que vos désirs et vos besoins auront été mieux cernés, soit après environ six semaines, vous et vos représentants (quelles que soient les personnes que vous aurez choisies) serez invités à participer à l'élaboration plus poussée de ce plan. Vos commentaires, y compris vos suggestions et vos préoccupations, seront les bienvenus. Dans la mesure du possible, des ajustements seront apportés afin d'en tenir compte. Une fois le plan bien établi, des rencontres annuelles seront programmées avec vous et/ou vos représentants afin de déterminer si des modifications doivent être apportées. Toutefois, si votre état de santé change de façon significative, des rencontres et des discussions plus fréquentes pourraient avoir lieu.

Votre équipe de soins

De nombreuses personnes sont impliquées à différents niveaux dans votre plan de soins au foyer. Divers membres du personnel sont toujours présents à chaque quart et sont affectés à une maisonnée précise. L'effectif se compose d'un mélange d'employés à temps plein, à temps partiel et occasionnels travaillant normalement sur des quarts de huit heures.

Au quotidien, vos premières ressources en matière de soins sont les membres du personnel infirmier, à savoir les préposés aux soins, les infirmières auxiliaires autorisées et les infirmières autorisées :

Préposé aux soins

Il s'agit de la personne qui s'occupe des soins personnels. Le préposé aux soins offre des soins professionnels de qualité, en fonction de vos besoins physiques, émotionnels, psychologiques et spirituels.

Le préposé aux soins a une connaissance approfondie de chaque résident, y compris du document intitulé « Les moments de ma vie » qui a été rempli à son arrivée. Le préposé aux soins sera la première ressource en ce qui concerne les articles pour les besoins particuliers tels que les vêtements.

Compte tenu de l'importance d'assurer une certaine constance au quotidien et de favoriser la création de liens, nous faisons notre possible afin que les mêmes personnes soient toujours affectées à votre service.

Infirmière auxiliaire autorisée

Elle évalue, planifie et met en œuvre vos soins. L'infirmière auxiliaire autorisée collabore avec les autres membres de l'équipe de soins en fonction de l'évolution de vos besoins et distribue également les médicaments aux maisonnées dont elle a la charge. L'infirmière auxiliaire autorisée fait aussi l'évaluation des résidents, révisé les traitements, effectue l'examen des médicaments et assure le suivi des besoins en matière de soins des pieds.

L'infirmière auxiliaire autorisée agit à titre de chef d'équipe et constitue la personne à laquelle les questions ou les préoccupations pressantes doivent être soumises.

Infirmière autorisée

Elle assure la prestation et la surveillance de vos soins, selon une philosophie centrée sur la personne. L'infirmière autorisée est responsable de la supervision quotidienne des maisonnées. Une infirmière autorisée est toujours présente et affectée à chacune des maisonnées.

L'infirmière autorisée coordonne votre plan de soins et consulte l'équipe en vue de maintenir, de stabiliser ou d'améliorer votre qualité de vie. Ce membre de l'équipe entrera en contact avec votre représentant désigné (sauf avis contraire de votre part) si un changement important survient dans votre état de santé ou afin de répondre aux questions et aux préoccupations concernant la prestation des soins.

Voici les autres membres de l'équipe de soins :

Infirmière-ressource en soins cliniques

Elle consulte et soutient le personnel en ce qui concerne les soins infirmiers à appliquer dans les cas complexes. Cette infirmière a également la responsabilité de cerner les besoins ainsi que de concevoir, de mettre en œuvre et d'évaluer les activités en matière d'éducation et de formation du personnel infirmier.

Médecin/Infirmière praticienne sur place

Le médecin ou l'infirmière praticienne supervise l'aspect médical du plan de soins et assure ou coordonne les services de consultation et les traitements, selon les besoins. En outre, la personne prescrit les médicaments et établit les ordonnances. Hormis des circonstances exceptionnelles, l'établissement dispose toujours d'un médecin ou d'une infirmière praticienne en disponibilité. D'ordinaire, les « tournées » sont programmées sur une base hebdomadaire. Les demandes à l'intention du médecin ou de l'infirmière praticienne sont acheminées par l'intermédiaire de l'infirmière autorisée.

Lorsque c'est possible, vous pouvez conserver votre médecin de famille.

Personnel du Service des loisirs

Il assure la direction ou aide à l'élaboration et à la coordination des programmes thérapeutiques destinés à vous stimuler et à vous mobiliser physiquement, socialement et spirituellement. Autant que possible, les programmes tiennent compte de vos intérêts.

Ergothérapeutes

L'ergothérapeute aide les résidents qui éprouvent beaucoup de difficulté à accomplir des activités personnelles significatives, particulièrement sur le plan de l'autonomie, des loisirs et de la productivité. L'ergothérapeute s'efforce de collaborer avec vous, vos représentants et toute autre personne, en vue d'encourager la participation dans ces domaines. Les demandes de service sont normalement faites par l'entremise de la chef d'équipe ou de l'infirmière autorisée.

Physiothérapeute

Le physiothérapeute fait la promotion du mieux-être et de la bonne forme physique générale, et s'efforce d'optimiser la capacité de fonctionner des résidents. Cette personne effectue des évaluations et prodigue des soins visant à stimuler la force, l'équilibre, la mobilité et l'endurance. Les demandes de service sont normalement faites par l'entremise de la chef d'équipe ou de l'infirmière autorisée.

Diététiste

La diététiste offre des services thérapeutiques d'évaluation et de consultation nutritionnelles. Cette personne collabore avec vous, vos représentants et les autres membres de l'équipe, en vue d'améliorer et d'évaluer les résultats nutritionnels importants et de promouvoir une saine alimentation.

Professionnel de la lutte contre les infections

Le professionnel de la lutte contre les infections s'efforce de prévenir les infections associées aux soins de santé et veille à ce que tous les résidents de nos maisonnées puissent vivre dans un milieu hygiénique et sécuritaire. Il fait de la sensibilisation, et assure la direction et la coordination des activités visant la prévention et le contrôle des infections dans nos maisonnées.

Travailleur social

Le travailleur social participe en continu à la planification de vos soins, en se concentrant sur l'amélioration de votre qualité de vie selon une approche holistique. Le travailleur social s'efforce d'entretenir des relations positives avec vous et vos représentants, et fait également de la sensibilisation en ce qui concerne la prise des décisions relatives aux soins et la planification des soins de fin de vie.

Des services de consultation, de médiation et de défense des droits sont également offerts aux personnes ayant besoin de soutien durant la transition aux soins de longue durée.

Bénévoles

Les bénévoles accomplissent différentes tâches particulières qui leur sont confiées et sur demande. Ils sont des éléments cruciaux de l'équipe et peuvent avoir un impact considérable sur les conditions de vie dans le foyer. On peut souvent distinguer ces personnes très serviables à leurs polos rouges et à leurs sourires chaleureux!

Communication, questions et préoccupations

Recevoir des compliments à propos de la qualité des soins est toujours apprécié et notre personnel est certainement stimulé lorsqu'il est informé directement ou indirectement de votre satisfaction. De tels sentiments sont toujours les bienvenus!

Même si nous nous efforçons sans cesse de prodiguer des soins centrés sur la personne de grande qualité, nous sommes conscients qu'il peut arriver que le service ne soit pas optimal. Les raisons peuvent être multiples, mais nous informer de la situation nous permettra d'apporter les correctifs nécessaires. Soyez aussi assurés qu'agir de la sorte n'entraînera **aucune conséquence négative** pour vous ou vos représentants.

Même si tous les résidents et leurs représentants sont libres de communiquer avec n'importe quel membre du personnel en tout temps, le personnel de première ligne est souvent le mieux placé pour répondre à vos questions rapidement parce qu'il connaît bien votre quotidien. Toutefois, si vous n'obtenez pas une réponse satisfaisante à vos préoccupations, demandez à parler à l'infirmière autorisée responsable de la maisonnée. Si vous n'obtenez pas satisfaction, demandez à parler à la direction du service en question ou à l'administrateur du foyer.

Que la rétroaction soit positive ou négative, nous sommes toujours reconnaissants que vous et vos représentants preniez le temps de nous en faire part. N'hésitez surtout pas à le faire à n'importe quel moment et de la manière qui vous convient le mieux. Qu'elle soit donnée en personne, au téléphone ou par écrit, votre opinion compte pour nous!

À titre indicatif, Santé Î.-P.-É. vous offre également la possibilité de transmettre vos compliments ou vos préoccupations de façon

confidentielle en ligne : (<http://www.healthpei.ca/feedback.php?lang=F>).

Aide que peuvent apporter vos représentants

Lorsque vous venez habiter au foyer Beach Grove, votre famille et vos amis deviennent une partie intégrante de la communauté de Beach Grove et constituent une mine d'information à votre sujet. Au moment de votre emménagement, ils sont souvent encouragés à remplir le formulaire « Les moments de ma vie » afin de nous aider à mieux connaître vos préférences, vos habitudes et vos désirs. Nous les encourageons à participer à tous les aspects de votre expérience au foyer.

Voici une liste de quelques-unes des nombreuses façons dont vos représentants peuvent être utiles :

- aider à meubler votre chambre;
- demander des suggestions à l'équipe de soins sur la façon dont ils peuvent vous aider;
- offrir son temps et ses talents (proposer ou animer une activité!);
- marcher avec vous et d'autres résidents – à l'intérieur ou à l'extérieur;
- faire une balade en voiture;
- participer aux programmes de l'établissement (service religieux, divertissement, etc.);
- partager un thé ou un café durant une pause;
- aider aux soins de toilette – cheveux, maquillage, manucure, rasage, etc.;

- nettoyer les lunettes ou les dentiers;
- aider au moment des repas;
- aider durant les activités récréatives;
- aider à faire des exercices;
- rendre visite à d'autres résidents qui reçoivent peu de visiteurs;
- vérifier les vêtements afin de remplacer les articles qui en ont besoin;
- s'assurer que tous vos vêtements sont étiquetés;
- rapporter à la maison les vêtements qui ne vous vont plus;
- écrire des lettres ou lire avec vous et d'autres résidents;
- vous inviter à passer du temps dans la communauté pendant une journée ou une fin de semaine;
- aller au restaurant avec vous;
- vous accompagner à l'église, à un concert ou au cinéma;
- recueillir de l'information sur l'histoire de la famille et des histoires vous concernant, voire enregistrer le tout sur vidéo;
- bien remplir le formulaire « Les moments de ma vie » avec vous;
- apporter des photos de votre famille et de vos amis;
- apporter un animal de compagnie.

Les représentants des résidents sont invités à se rendre en personne au Service des loisirs ou à communiquer par téléphone avec la réception s'ils souhaitent participer à

n'importe quelle activité planifiée. Ils sont aussi fortement encouragés à participer aux activités « Montessori » avec vous et les autres résidents. Des troussees d'activité sont disponibles dans chaque maisonnée (demandez où elles se trouvent au personnel infirmier).

Les représentants des résidents peuvent apporter leur aide en veillant à ce que la salle de séjour soit la moins encombrée et la plus calme possible. Les résidents atteints de démence manifestent souvent des signes d'angoisse, de peur, de confusion ou de frustration lorsque l'environnement est actif et bruyant. Nous nous efforçons de vous offrir une ambiance calme et conviviale. Un tel environnement aide les membres du personnel à apaiser les résidents qui ont des comportements difficiles. Les représentants des résidents peuvent également aider à cet égard en invitant les résidents – après en avoir informé le personnel – à faire une promenade hors de la maisonnée ou en rencontrant parfois les résidents dans leurs chambres lorsque la maisonnée est bondée ou bruyante.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière d'aider à assurer une transition en douceur vers les soins de longue durée, veuillez consulter l'annexe qui contient des liens vers des organismes communautaires utiles.

Services bénévoles



Les occasions de bénévolat abondent au foyer Beach Grove et sont considérées comme cruciales pour le bien-être des résidents. Les services fournis à nos résidents sont complétés par la participation de la communauté dans son ensemble et, à leur tour, les bénévoles peuvent bénéficier d'une visibilité précieuse et acquérir une expérience utile. Les bénévoles sont les piliers de notre foyer, et nous nous efforçons sans cesse de développer encore davantage et d'améliorer ce service extraordinaire.

Les bénévoles du foyer contribuent à améliorer les nombreux services et programmes offerts par le Service des loisirs. Par exemple, ils peuvent offrir leur aide dans de multiples situations (cantine, fêtes, activités sociales ou pastorales), faire la lecture du courrier, entretenir les plantes, visiter les personnes plus isolées, apporter des animaux de compagnie, accompagner les résidents à leurs rendez-vous et ainsi de suite. Ils peuvent aussi mettre à contribution leurs talents, par exemple en musique, en art et en enseignement.

Que ce soit en soulignant le travail des bénévoles ou de toute autre façon, aidez-nous à maximiser la merveilleuse expérience mutuelle du bénévolat. Vous pouvez aussi aider en demandant à vos représentants de rallier l'équipe de bénévoles du foyer Beach Grove! Incitez-les à envisager la possibilité de s'inscrire. Vous en bénéficierez et eux aussi. Voici quelques-uns des bienfaits procurés par l'expérience :

- avoir la satisfaction de contribuer à améliorer la vie d'autrui;
- avoir la possibilité de se faire de nouveaux amis;
- développer de nouvelles compétences;
- explorer ses aspirations ou ses options sur le plan professionnel;
- obtenir des références;
- accumuler des heures de bénévolat pour un programme scolaire ou pour le programme de bourses pour le service communautaire (pour obtenir de plus amples renseignements, composez le 902-368-4640).

Qu'il s'agisse de contribuer beaucoup de temps ou juste un peu, ou d'apporter votre aide dans le cadre d'un gros projet ou d'un petit, nous apprécions sincèrement la contribution de chacun de nos aimables bénévoles. Nous leur sommes très reconnaissants et nous comptons sur eux. Demandez à vos représentants d'envisager de rallier ce merveilleux groupe. L'impact est réellement considérable. Comme le disait l'un d'entre eux :

« Ce que j'aime le plus de mon travail de bénévole, c'est faire la connaissance des résidents et écouter leurs histoires. C'est vraiment gratifiant de savoir qu'on a contribué à donner le sourire à quelqu'un simplement en lui consacrant un peu de temps. C'est une expérience véritablement enrichissante. »

Pour les représentants des résidents que ça intéresse, voici comment devenir un bénévole

1. Remplissez un formulaire d'inscription. Vous pouvez vous procurer celui-ci à la réception du foyer. ou en ligne à l'adresse <https://www.princeedwardisland.ca/fr/service/faire-du-benevolat-foyer-sante-i-p-e>
2. Faites faire une vérification de sécurité par votre service de police.
3. Retournez le formulaire rempli et la vérification de sécurité à la réception du foyer Beach Grove.
4. Veuillez indiquer vos cinq premiers choix pour le bénévolat, au cas où certains rôles seraient déjà occupés.
5. Participez à une séance d'orientation des bénévoles. Cela vous donnera l'occasion d'interagir avec les autres bénévoles et d'acquérir la formation nécessaire à votre

affectation, tout en visitant l'établissement.

Accès, visites et stationnement

La porte principale intérieure est toujours verrouillée et ne devrait jamais être laissée entrouverte. Les visiteurs ne doivent jamais permettre aux résidents de sortir à l'extérieur sans consulter au préalable le personnel. Pour entrer dans l'immeuble et en sortir, les visiteurs doivent suivre la procédure affichée. Après 21 h, la porte extérieure sera verrouillée. Vous pouvez appuyer sur le bouton blanc de l'intercom à l'entrée afin qu'un employé vienne vous ouvrir la porte. Si vous éprouvez des difficultés, n'importe quel membre du personnel se fera un plaisir de vous aider. Ce système est en fonction 24 heures sur 24.

Visites

Maintenir les liens avec la famille et les amis est important pour votre bien-être. Afin de favoriser une ambiance conviviale, les visites sont permises en tout temps. Un tableau répertoire permettant de localiser les résidents est installé à l'intérieur de la porte principale (entrée principale) de l'établissement afin d'aider les visiteurs. Les noms des résidents sont aussi affichés dans la salle de séjour de leur maisonnée et sur la porte de chacune des chambres.

Stationnement

Les visiteurs peuvent garer leurs véhicules à l'avant de l'immeuble.

Lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises, on demande aux visiteurs d'enlever leurs chaussures d'extérieur et de les laisser sur les tapis prévus à cet effet à l'entrée principale. Afin de préserver la propreté du foyer et d'assurer la sécurité des gens qui circulent dans l'établissement, l'utilisation de chaussures d'intérieur est recommandée.

Situations d'urgence

Tous les membres du personnel ont reçu une formation relative au plan « tous risques » qui englobe diverses situations d'urgence potentielles, y compris un incendie. Des exercices sont tenus mensuellement afin de sensibiliser le personnel, les bénévoles, les résidents et leurs représentants au protocole à suivre et d'assurer la sécurité de tout le monde.

Lorsque l'alarme d'incendie est déclenchée, vos visiteurs et vous devez demeurer où vous êtes et suivre les consignes du personnel du foyer.

Veillez noter que les flammes nues ne sont pas autorisées à l'intérieur du foyer Beach Grove. Cette interdiction vise notamment les chandelles d'anniversaire, décoratives et parfumées.

Ameublement et vêtements

Conformément à la réglementation en matière de sécurité, le foyer doit respecter les normes d'incendie, de sécurité et de lutte contre les infections. Nous sommes déterminés à cerner et à gérer efficacement les risques au foyer.

Ameublement

Toutes les chambres sont meublées de manière à répondre à vos besoins en matière de mobilité. L'utilisation d'objets personnels pour créer une ambiance conviviale est encouragée et peut améliorer de façon significative votre confort. Toutefois, il y a des contraintes d'espace, et certaines limites sont imposées afin de réduire les risques de blessures et de permettre la prestation efficace des soins. **Veillez discuter de vos préférences par rapport à votre chambre avant d'emménager, car celles-ci doivent être approuvées**

au préalable, en fonction de la réglementation.

Les éléments personnels suivants peuvent être utilisés en toute sécurité si la place est suffisante :

- téléviseur à écran plat, jusqu'à 40 pouces;
- Chaise/fauteuil (sauf berceuse et fauteuil coulissant);
- Objets personnels tels que cadres et décorations;
- Ordinateur, tablette ou autre appareil électronique.

Veillez noter qu'il pourrait être nécessaire de retirer certains de ces éléments si vos besoins changent. Le personnel infirmier vous consultera ainsi que vos représentants si des changements deviennent nécessaires.

Autres points à souligner :

- Les services d'entretien doivent approuver l'ameublement et les appareils électriques, et s'assurer qu'ils sont conformes aux normes en matière d'incendie, de sécurité et de santé.
- Veuillez étiqueter tous les objets personnels avant votre arrivée au foyer et vous assurer que le personnel est au courant de la présence de ceux-ci.
- Le nettoyage et l'entretien de l'ameublement personnel sont votre responsabilité ainsi que celle de vos représentants.
- Pour des questions de prévention des infections et d'hygiène environnementale, le papier peint et les bordures ne sont pas permis.
- Même si nous entendons toujours prendre un grand soin de vos biens personnels, veuillez noter que le foyer n'est pas responsable des pertes ou des dommages qui

pourraient survenir.

Vêtements - Tous les vêtements des résidents doivent être étiquetés

L'étiquetage de vos vêtements sera fait sur place par la couturière, mais les familles peuvent aussi le faire elles-mêmes. Il est possible de commander gratuitement des étiquettes d'identification à la salle de couture de l'établissement. Étant donné que la grandeur des placards est limitée, on vous demande ainsi qu'à vos représentants de gérer vos vêtements selon les besoins, par exemple aux changements de saison.

Les vêtements peuvent être envoyés à la couturière du foyer Beach Grove pour subir des retouches. Les retouches ne peuvent être faites que pour agrandir les pantalons d'*une taille*. Le but est de vous donner ainsi qu'à vos représentants le temps d'acheter des vêtements adaptables ou de trouver une couturière qui pourra faire des retouches plus importantes. Une fois les retouches effectuées, les vêtements seront rapportés à votre chambre.

On demande au personnel et aux représentants des résidents de prêter leur concours :

- ✓ en prenant le temps de vérifier que vos vêtements, qui ont été envoyés à la couturière pour la pose d'étiquettes d'identification ou des retouches, ont bien été rapportés;
- ✓ en mettant tous les vêtements sales dans des sacs blancs uniquement.

Service de coiffeuse et de barbier

Les services d'une coiffeuse ou d'un barbier sont offerts à l'établissement de façon régulière. Le salon est situé dans l'aire centrale, près de la maisonnée Meadow. Il y a des frais pour ce service, et les tarifs sont affichés aux endroits appropriés. La facturation des services de coiffure sera gérée par le service des finances.

Les coiffeuses sont enregistrées auprès de la PEI Association of Hairdressers. Veuillez consulter l'horaire pour connaître les heures d'ouverture.

Services de bibliothèque

Le Service des loisirs assure l'échange de livres avec les résidents par l'entremise du Service des bibliothèques publiques. Les livres à emprunter sont mis à la disposition de tout le monde. Si vous avez des demandes, veuillez communiquer avec le personnel du Service des loisirs.

Courrier

Votre courrier est trié par le personnel de bureau et livré à votre chambre. Il est ouvert et lu pour vous s'il y a lieu ou si vous en faites la demande. Le courrier doit être envoyé à votre attention à l'adresse suivante :

Foyer Beach Grove
200, chemin Beach Grove
Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
C1E 1L3

Ordinateur et Internet

L'Internet sans fil est offert dans chaque maisonnée et à la cantine (The Corner Store). Le service Wi-Fi est accessible au moyen d'un appareil personnel. Veuillez demander le mot de passe à un membre du personnel. Il y a aussi une salle équipée d'un ordinateur à l'usage des résidents dans l'aire centrale du foyer. N'hésitez pas à vous y rendre pour « explorer le Web ».

Dons

Comme un peu partout dans le réseau de la santé, les résidents qui reçoivent des soins de longue durée peuvent bénéficier grandement des gestes attentionnés comme les dons, que ce soit en argent ou autrement. Le Beach Grove Home Memorial Fund accepte les dons avec reconnaissance et veille à en faire bon usage – en se centrant exclusivement sur les résidents. Au fil des ans, de telles contributions ont permis de prendre de nombreuses mesures, y compris l'acquisition d'équipement, de meubles, voire de programmes thérapeutiques. Étant donné que tous les services offerts au foyer ne bénéficient pas d'un financement public, les contributions de ce genre peuvent avoir un impact encore plus significatif. Pensez au foyer, à ses résidents actuels ainsi qu'à ses futurs résidents lorsque vous envisagez de faire un don ou peut-être au moment de faire votre planification successorale. N'hésitez pas à discuter avec nous de toute suggestion que vous pourriez avoir ou à demander une rétroaction au sujet de toute possibilité d'amélioration du bien-être des résidents.

Le conseil des résidents accepte également les dons. Celui-ci et le Memorial Fund peuvent délivrer des reçus.

Journaux

Les résidents peuvent recevoir le journal *The Guardian*. Vous ou un de vos représentants pouvez passer directement une commande auprès du bureau du journal, et le journal sera livré par le personnel du Service des loisirs et les bénévoles.

Biens personnels et objets de valeur

On vous encourage à apporter quelques biens personnels afin d'améliorer votre confort. Toutefois, il est préférable de laisser vos objets de valeur auprès d'un de vos représentants ou dans un lieu sûr. Si vous décidez d'apporter certains objets de valeur avec vous, leur sûreté est votre responsabilité, et le foyer ne remplacera pas les articles perdus ou égarés. Si un de vos représentants prend possession d'un article quelconque après votre emménagement, veuillez en aviser l'infirmière autorisée surveillante.

Respect

Vous méritez un service de qualité et vous avez parfaitement le droit de l'exiger en tout temps. Lorsque vous avez le sentiment que ça n'a pas été le cas, il est important d'en faire part au personnel. Toutefois, il est tout aussi important que cela soit fait de manière respectueuse. Tout comme les résidents et leurs représentants, notre personnel et nos bénévoles doivent toujours être traités avec courtoisie, patience et compréhension. Les agressions verbales ou les menaces envers qui que ce soit **ne seront en aucun cas** tolérées.

Comme dans bien d'autres environnements, habiter un établissement de soins de longue durée peut parfois susciter

des tensions. Même si l'objectif est toujours d'offrir les meilleurs soins de la manière la plus convenable possible, des frustrations peuvent et sont parfois engendrées. En pareil cas, demandez à parler à un membre du personnel afin de trouver la meilleure façon de soulager celles-ci.

Politique de sensibilisation aux produits parfumés

En raison de la sensibilité aux produits parfumés, le foyer a adopté une politique de sensibilisation visant à réduire, lorsque c'est possible, l'utilisation de parfum, d'eau de Cologne, de lotion après-rasage, de produits de nettoyage et de détergent à lessive parfumés à l'intérieur de l'établissement.

On demande au personnel, aux bénévoles et aux visiteurs de ne pas utiliser ces produits, et nous vous encourageons à faire de même (ou à les utiliser avec modération). La collaboration de tout le monde est nécessaire et sera fort appréciée.

Dans cette optique, les services d'entretien ménager et de blanchisserie achèteront, autant que possible, des produits non parfumés.

Tabagisme

La *Smoke-free Places Act* (loi sur les endroits sans fumée), qui marque une étape importante dans la protection et l'amélioration de la santé des Insulaires, exige que nous réduisions l'exposition à la fumée secondaire de nos résidents, de leurs représentants, des bénévoles et du personnel. Toutes les mesures possibles seront prises en ce sens.

Par conséquent, le foyer a instauré des règlements stricts en ce qui concerne le fumoir, qui est à l'usage des résidents seulement.

À titre d'information :

- ✓ Seuls les résidents peuvent fumer dans le fumoir. Toutes les autres personnes doivent fumer dans des endroits désignés à l'extérieur du bâtiment. Nous vous demandons votre coopération afin que ces emplacements demeurent propres et présentables.
- ✓ On encourage les résidents à limiter l'utilisation du fumoir à 15 minutes.
- ✓ Il ne doit jamais y avoir plus de trois résidents à la fois dans le fumoir.
- ✓ La porte ne doit être ouverte que pour entrer dans le fumoir ou en sortir.
- ✓ Il faut faire preuve de respect envers les personnes à l'intérieur et à l'extérieur du fumoir. Les propos et les comportements irrespectueux sont interdits.

Veillez noter que le fumoir est ouvert quotidiennement, entre à peu près 7 h 30 et 23 h.

Téléphones

Si vous souhaitez avoir un téléphone dans votre chambre, veuillez prendre des dispositions avec un fournisseur de services. Pour des raisons de commodité, nous vous recommandons de désigner un de vos représentants comme personne-ressource, au cas où des changements seraient apportés au service. Nous recommandons aussi d'opter pour les téléphones portables à gros chiffres qui sont plus faciles à utiliser.

Veillez noter que vous devez assumer tous les frais afférents au téléphone. La facture de téléphone sera envoyée directement à votre nom, aux soins de la résidence, et peut être réglée au moyen de l'allocation pour menues dépenses si vous le souhaitez.

Téléviseurs

Afin d'économiser l'espace et de favoriser un milieu de vie confortable, les téléviseurs à écran plat d'au plus 40 pouces sont autorisés. Nous vous encourageons fortement à utiliser le support mural pour votre téléviseur. De plus, un grand téléviseur et un lecteur de DVD sont à la disposition de tous les résidents à la salle de séjour.

Service de câblodistribution

Un service de câblodistribution est offert gratuitement à tous les résidents intéressés. Pour avoir accès à d'autres chaînes ou émissions, veuillez communiquer avec la réception qui assurera la coordination avec le fournisseur de service. Les frais supplémentaires seront à votre charge.

Services environnementaux

Entretien ménager

Notre personnel assure le nettoyage quotidiennement afin d'offrir un milieu de vie le plus confortable possible. Cela comprend notamment le nettoyage des planchers, l'enlèvement des ordures et l'époussetage. Toutefois, veuillez noter que le nettoyage des objets personnels est votre responsabilité ainsi que celle de vos représentants.

Surtout, aussi bien pour votre sécurité que celle du personnel (et également pour préserver la propreté des lieux!), on demande aux visiteurs de ne pas se déplacer avec des chaussures mouillées au-delà de l'entrée principale lorsque les conditions météorologiques sont mauvaises. Ils sont priés d'apporter des chaussures d'intérieur ou de porter les couvre-chaussures fournis à l'entrée du foyer.

Blanchisserie

Le linge de maison (serviettes, débarbouillettes et literie) est fourni et changé régulièrement. Vous pouvez apporter vos propres articles (couvre-lit, couvertures, etc.). Assurez-vous que votre nom est indiqué sur ceux-ci au moment de votre arrivée. Un service de blanchisserie pour les vêtements des résidents est aussi offert. Le linge sale est ramassé chaque jour. Des laveuses/sécheuses sont également mises à la disposition des résidents dans chaque maisonnée.

Hygiène

Bains

Autant que possible, l'horaire des bains tient compte des choix individuels; les résidents peuvent prendre un bain ou une douche le jour ou en soirée. Bien que la disponibilité du personnel puisse avoir une incidence sur l'heure précise, le but est de respecter les préférences et les besoins de chaque résident. Vous pouvez utiliser votre shampoing et votre savon ou les produits fournis. La plupart du temps, vous aurez droit à au moins un bain par semaine.

Veillez noter que le papier hygiénique et les essuie-tout sont fournis, tandis que vous et vos représentants devez fournir le dentifrice et les autres produits d'hygiène.

Hygiène des mains

La prévention et le contrôle de la propagation des microbes et des infections sont très importants et pris très au sérieux. Toutes les chambres sont équipées d'un distributeur de désinfectant pour les mains, et le foyer a affecté un membre de son personnel à la prévention et au contrôle des infections.

L'utilisation d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool est la ***méthode privilégiée*** lorsque vos mains ne sont pas

visiblement sales. Voici la marche à suivre lorsque vous utilisez un désinfectant :

1. Mettre l'équivalent d'un coup de pompe de désinfectant dans le creux de la main.
2. Frotter les paumes ensemble, le dos de chaque main, entre les doigts et les pouces.
3. Frotter pendant 20 à 30 secondes, jusqu'à ce que les mains soient sèches.

Voici quelques points importants au sujet de l'utilisation des produits désinfectants :

Veillez utiliser du désinfectant avant :

- ✓ de toucher aux gens et à leur environnement;
- ✓ d'entrer dans une maisonnée et dans la chambre d'un résident;
- ✓ de manger;

et après :

- ✓ avoir toussé ou éternué, ou vous être mouché;
- ✓ avoir touché à quelqu'un ou à son environnement;
- ✓ avoir échangé un article avec quelqu'un d'autre;
- ✓ avoir quitté la chambre d'un résident ou une maisonnée.

Services financiers et autres frais médicaux

Le service administratif est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, et est chargé de la gestion des services financiers au foyer. Le bureau est situé à la réception.

Nous vous saurions gré d'avertir le service avant de vous rendre à un rendez-vous à la suite duquel une facture pourrait être émise. Cela permettra de discuter des options pour le paiement de tout service ou bien qui pourrait être fourni.

Pour les médicaments non couverts par le Formulaire provincial de médicaments, veuillez établir un compte auprès du service administratif et vous assurer que le personnel connaît la pharmacie où la commande doit être passée.

Allocation pour menues dépenses

Une allocation pour menues dépenses est versée en vertu de la *LTC Subsidization Act* (loi sur l'octroi de subventions pour SLD) pour les résidents en établissement de soins de longue durée. Le but premier de l'allocation pour menues dépenses est de fournir des fonds supplémentaires aux résidents subventionnés afin qu'ils puissent acheter des articles qui ne sont pas fournis par le foyer. Les dépenses couramment couvertes par cette allocation sont, par exemple, les services d'une coiffeuse, le nettoyage à sec, les articles de toilette, les abonnements, le téléphone, les vêtements et les médicaments sur ordonnance non couverts par le Formulaire provincial de médicaments. Les fonds pourraient aussi être utilisés pour le paiement d'appareils d'assistance (équipement médical ou de réadaptation) non financés par d'autres moyens et recommandés par des professionnels de la santé en vue d'améliorer votre qualité de vie. De tels achats sont faits en consultation avec vous et vos représentants.

Veillez noter que les « tierces parties » qui font des achats en votre nom, avec l'intention d'être remboursées à même l'allocation, doivent demander votre autorisation au préalable ainsi que celle de l'infirmière gestionnaire (ou de son représentant).

Nous sommes heureux de vous aider avec ce processus et nous vous recommandons fortement de confier la gestion de cette allocation au service administratif. Ce service est également offert aux résidents qui ne sont pas subventionnés.

Services d'entretien

L'équipe d'entretien s'assure que le foyer et les terrains sont en bon état, sécuritaires et bien entretenus. Dans cette optique, plusieurs aspects importants nécessitent votre contribution :

Appareils électriques

Tous les appareils électriques doivent être inspectés par le personnel qui doit s'assurer qu'ils sont sécuritaires et homologués CSA (Canadian Standards Association).

L'infirmière responsable communiquera avec le personnel pour qu'il vienne faire une inspection. Tout article jugé non sécuritaire doit être retiré de l'établissement. Pour plus de clarté, les appareils tels que les bouilloires, les grille-pains et les fours à micro-ondes sont interdits dans les chambres.

Rallonges électriques

Étant donné que les rallonges et barres multiprises électriques présentent un risque à la fois pour la sécurité et d'incendie, seul le personnel est autorisé à les installer. Les rallonges électriques peuvent seulement être utilisées dans des circonstances particulières et de façon temporaire. Les barres multiprises doivent être visibles en tout temps et être éteintes lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Adaptateurs à prises multiples

Les adaptateurs destinés à accroître le nombre de prises ne sont pas autorisés.

Couvertures électriques ou coussins chauffants

Malheureusement, ces articles sont interdits dans le foyer parce qu'ils peuvent occasionner des blessures. Toutefois, le chauffe-couverture installé dans votre maisonnée permet de fournir des couvertures bien chaudes.

Équipement personnel

Il vous appartient, à vous ou à vos représentants, de veiller à ce que vos équipements et meubles personnels soient maintenus dans un état sécuritaire. Tout équipement ou meuble jugé non sécuritaire sera mis de côté jusqu'à ce qu'il soit réparé. Cela peut nécessiter que vous ou l'un de vos représentants preniez des mesures pour le ramassage et la réparation de l'article ainsi que pour le paiement des travaux. **Il n'est pas possible d'entreposer de l'équipement personnel.**

Services infirmiers

Des soins infirmiers professionnels sont assurés sur une base horaire. Trois infirmières autorisées surveillantes sont en poste dans les maisonnées le jour et deux infirmières autorisées sont en service le soir et la nuit. Les infirmières autorisées évaluent l'état de santé des résidents, communiquent avec les médecins, les infirmières praticiennes et les autres professionnels de la santé, répondent aux préoccupations des résidents et de leurs représentants, et s'occupent des urgences. De plus, le foyer compte deux infirmières autorisées agissant comme « infirmières-ressources en soins cliniques » du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h.

L'équipe des soins infirmiers comprend aussi des infirmières auxiliaires autorisées et des préposés aux soins. Ces personnes s'occupent des soins personnels et des traitements thérapeutiques. Un commis est aussi en poste et peut communiquer avec les représentants des résidents au sujet

des rendez-vous de ceux-ci et des besoins vestimentaires non médicaux.

Deux infirmières gestionnaires ainsi que la directrice des soins infirmiers sont disponibles du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h.

Rendez-vous

On s'attend à ce que vos représentants vous accompagnent à vos rendez-vous hors de l'établissement, par exemple pour des analyses ou pour visiter d'autres professionnels de la santé. Veuillez vous assurer de rapporter votre carte-santé à la maisonnée si vous l'avez apportée avec vous.

Personne-ressource

Au moment d'emménager, un de vos représentants sera désigné comme « personne-ressource ». Un autre de vos représentants sera désigné comme personne-ressource suppléante. Si votre état change, l'infirmière téléphonera à la personne-ressource qui devra se charger d'informer vos proches de votre situation.

Médicaments et administration

Tous les médicaments couverts par le Formulaire provincial de médicaments sont fournis aux résidents par la Pharmacie provinciale (sauf dans le cas des clients des services de relève). Dans le cas des médicaments non couverts, veuillez communiquer avec le service administratif afin d'établir un compte et de prendre des dispositions pour le paiement. Vos représentants doivent s'abstenir d'apporter vos médicaments sur ordonnance ou sans ordonnance à l'établissement, à

moins que le personnel infirmier en fasse la demande. Les médicaments sont distribués à divers moments durant la journée. L'heure peut fluctuer en fonction de divers facteurs, dont vos préférences, les indications du médecin ou de l'infirmière praticienne, ou l'évolution de votre état de santé.

Bien que les médicaments soient un élément important de votre plan de soins, nous nous efforçons de restreindre leur utilisation. Autant que possible, notre objectif est de répondre à vos besoins par des moyens « non pharmacologiques ».

Directive préalable en matière de soins de santé

Rédiger une directive préalable est fortement recommandé pour tout le monde. Celle-ci précise vos choix et vos préférences s'il advenait que vous ne soyez plus en mesure de les exprimer vous-même au moment de choisir les options de traitement. Il est important que vous parliez à votre équipe de soins de votre directive préalable. Il est possible d'obtenir de l'information au sujet du processus auprès de l'infirmière gestionnaire ou de l'infirmière-ressource en soins cliniques. De plus, une brochure sur la planification préalable des soins peut vous être fournie sur demande.

Réanimation cardiorespiratoire (RCR)/politique de non-réanimation

La RCR est une forme de traitement médical héroïque utilisée lorsqu'une personne a subi un arrêt cardiorespiratoire. Étant donné que ce traitement ne peut être fructueux que dans des circonstances très restreintes et clairement définies, le foyer a élaboré un protocole et des directives médicales en ce qui concerne les arrêts cardiorespiratoires, en tenant compte de vos souhaits.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements auprès de l'infirmière gestionnaire ou de l'infirmière-ressource en soins cliniques.

Conseils pour éviter les chutes

Les chutes peuvent arriver à tout moment, et n'importe qui peut en être victime. Toutefois, les répercussions peuvent être très graves, surtout pour les personnes plus âgées. Afin de réduire le risque de chute, veuillez tenir compte des suggestions suivantes :

Dans votre chambre :

- veillez à ce que le mobilier laisse assez de place pour assurer la prestation des soins et votre confort;
- assurez-vous que le passage est dégagé entre votre lit et la salle de bain;
- assurez-vous que la sonnette d'appel est à votre portée avant que la personne soignante quitte la pièce;
- utilisez la sonnette d'appel dans la salle de bain si vous avez besoin d'aide;
- demandez qu'on place un urinal, un bassin de lit ou une chaise d'aisance près du lit, au besoin;
- gardez votre table de nuit juste à côté de votre lit afin que vous ayez accès facilement au téléphone et à vos objets personnels. Ne vous étirez pas au-delà de la portée de vos bras;
- allumez les lumières à la brunante;
- laissez une veilleuse allumée la nuit;
- ne passez jamais par-dessus le côté ou le pied de lit;

- évitez de marcher sur les planchers mouillés;
- portez des chaussettes antidérapantes.

Chaussures et vêtements :

- Mettez vos chaussures avant de vous lever.
- Les chaussures devraient avoir une semelle ferme et antidérapante ainsi que des sangles Velcro, autant que possible.
- Évitez de porter des pantoufles, des chaussettes ou des chaussures à talon ouvert pour marcher.
- Les vêtements devraient être bien ajustés et confortables, et ne devraient pas traîner au sol.

Autres conseils :

- Changez de position lentement.
- Si vous vous sentez faible ou étourdi, assoyez-vous et demandez de l'aide.
- Appuyez-vous sur des objets sécuritaires. Ne vous accrochez jamais à quelque chose muni de roulettes. Utilisez les barres d'appui et les rampes.
- Appuyez-vous sur vos deux mains pour vous asseoir sur un lit, un fauteuil ou la toilette, ou pour vous lever.
- Si vous êtes dans un endroit où il n'y a pas de sonnette d'appel, veuillez attendre de l'aide.
- Ne vous levez pas d'un fauteuil roulant ou d'une chaise d'aisance sans avoir appliqué les freins au préalable.
- Utilisez votre marchette, votre canne, vos béquilles, votre fauteuil roulant ou tout autre appareil d'assistance de la façon prescrite. N'arrêtez pas d'utiliser ces articles sans en aviser votre personne soignante.
- Placez-vous dos au fauteuil pour vous asseoir. Ne vous

assochez pas tant que l'arrière de vos jambes ne touche pas au siège du fauteuil. Appuyez-vous sur les bras du fauteuil.

Nous sommes à votre service; n'hésitez jamais à demander de l'aide ou à poser des questions!

Programme de transfert/levage/repositionnement

Le programme TLR vise à réduire les blessures qui pourraient être occasionnées aux résidents et au personnel. Il est utilisé dans tous les établissements de soins de Santé Î.-P.-É., où son impact est manifeste.

En bref, voici comment le programme fonctionne : à votre arrivée, un membre de l'équipe TLR fera une évaluation approfondie de votre capacité à vous déplacer et déterminera la façon la plus sécuritaire de répondre à vos besoins sur le plan de la mobilité. Cela comprend votre capacité à bouger dans le lit, à vous coucher et à sortir du lit ainsi qu'à passer d'un siège à un autre. Au fil du temps et selon l'évolution de vos besoins, une réévaluation sera effectuée au besoin. Cette évaluation fait partie de votre plan de soins.

Autant que possible, les transferts autonomes ou assistés sont favorisés. Toutefois, l'utilisation d'un appareil de levage peut être nécessaire dans certaines circonstances. Cela se produit souvent lorsque le résident n'est pas capable de supporter son poids, est imprévisible au niveau des transferts ou ne parvient pas à suivre les consignes pour assurer un transfert sécuritaire. Selon l'évaluation de chaque résident, d'autres équipements tels que les alèses de repositionnement, les aides à la marche

ou les ceintures pour transfert peuvent aussi être utilisés pour aider à la mobilisation ou au repositionnement.

Ces évaluations sont effectuées en tenant soigneusement compte de l'équilibre délicat qui existe entre plusieurs éléments importants, dont votre mieux-être, votre dignité, votre sécurité ainsi que celle du personnel soignant.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec notre service d'ergothérapie.

Sorties



Sortir dans la communauté est très important et est encouragé autant que possible. Voici quelques points que vous devez garder à l'esprit à l'occasion de vos sorties :

- Veuillez aviser le superviseur des soins infirmiers de 24 à 48 heures à l'avance de toute sortie afin que les médicaments puissent être préparés, s'il y a lieu.
- Les frais de transport sont à votre charge, et si vous ne vous déplacez pas de façon autonome, un service de transport adapté aux fauteuils roulants est nécessaire (fourni par une tierce partie telle que Pat & The Elephant).
- Le personnel n'assure pas le transfert des résidents qui souhaitent monter à bord ou descendre d'un véhicule, mais peut apporter son aide au besoin.

Services de diététique, repas des résidents et bons de repas

Les services de diététique fournissent à tous les résidents des repas appétissants et nutritifs, élaborés avec des produits de grande qualité selon les principes du Guide alimentaire canadien. Afin de promouvoir la variété et l'équilibre, les options de repas sont changées environ toutes les cinq semaines.

Nous vous encourageons à prendre vos repas dans la salle à manger de la maisonnée ou au Beachside Café, où vous pourrez vous détendre et fraterniser avec vos amis. Si vous avez besoin d'aide pour les repas, un membre du personnel vous prêtera assistance. Nous encourageons aussi les représentants des résidents et les bénévoles à offrir leur aide lorsqu'ils le peuvent.

Un membre du personnel des services de diététique vous rencontrera (sauf dans le cas des clients des services de relève) pour discuter de vos besoins alimentaires. À partir de vos commentaires, un régime alimentaire approprié est fourni.

Heures de repas

Veillez noter les heures de repas quotidiennes de la maisonnée / du Beachside Café :

- Déjeuner – de 7 h 30 à 9 h
- Dîner – de 11 h 30 à 13 h
- Souper – de 16 h 30 à 18 h

Si vous souhaitez avoir une collation ou un repas en dehors de ces heures, veuillez en aviser le personnel.

Bons de repas

Il est important que vos représentants partagent des repas avec vous lorsqu'ils le peuvent. Dans cette optique, il est possible d'acheter des bons de repas. Pour ce faire, veuillez suivre les consignes suivantes :

- prière d'acheter les bons de repas à la réception entre 8 h et 16 les jours de semaine;
- prière de présenter les bons de repas au préposé des services de diététique à la cafétéria.

Si vous êtes très malade et que vos représentants doivent rester à votre chevet, un « chariot de réconfort » contenant un léger goûter sera mis à leur disposition. Cette demande peut être faite par l'infirmière autorisée responsable aux services de diététique.

Lignes directrices relatives aux aliments apportés aux résidents

En tant que foyer et établissement de soins de santé, il y a des règles à suivre afin de réduire au minimum les risques de maladies alimentaires. Afin d'assurer la sécurité de nos résidents, nous demandons votre collaboration ainsi que celle de vos représentants en ce qui concerne le respect de ces lignes directrices :

- Les représentants des résidents ou les visiteurs qui apportent des aliments ne devraient pas les partager avec les autres résidents.
- Les aliments qui proviennent de l'extérieur ne peuvent être acceptés ni préparés dans la cuisine principale.
- Les aliments apportés peuvent être gardés dans le réfrigérateur de la maisonnée pendant 24 h. Ils doivent être étiquetés avec le nom du résident, la date et l'heure.
- Les fruits de mer doivent être décortiqués et prêts à manger.

- Les conserves maison (par exemple, des palourdes) sont considérées comme présentant des risques très élevés et ne sont pas recommandées.
- Les confitures, les gelées et les marinades peuvent être apportées à un résident. Veuillez vous assurer qu'elles portent une étiquette indiquant le nom du résident et la date, et qu'elles sont réfrigérées. Au moment des repas, le personnel des services de diététique en servira une portion au résident sur demande.
- Les denrées non périssables comme les produits de boulangerie faits à la maison ou les collations qui n'ont pas besoin de réfrigération, peuvent être conservées dans votre chambre. Si, pour une raison quelconque, ce n'est pas possible, ces dernières peuvent être gardées dans la cuisine et vous être servies sur demande.

Pour plus de clarté, veuillez noter les définitions de denrées périssables et non périssables :

Denrées périssables : aliments qui ne peuvent être laissés à la température ambiante à cause du risque de prolifération bactérienne et d'empoisonnement alimentaire. Voici quelques exemples : viande, volaille, produits laitiers, œufs, poissons et fruits de mer, légumes cuits, plats cuisinés devant être réfrigérés.

Denrées non périssables : aliments qui peuvent être conservés à la température ambiante pendant une période de temps raisonnable. Voici quelques exemples : fruits et légumes crus ou denrées sèches (pains, craquelins, pâtes sèches ou céréales).

Au nom de tous les résidents et du personnel, merci de respecter ces lignes directrices!

Services de réadaptation

Au foyer, la réadaptation est composée essentiellement de deux services : la physiothérapie et l'ergothérapie. L'objectif de ces deux services est d'aider les résidents à reprendre de

la force et à rétablir leur mobilité. Dans l'optique d'aider les gens à utiliser leur potentiel, l'approche du personnel de réadaptation consiste à promouvoir le plus possible l'autonomie, la sécurité et le confort des résidents.

Ergothérapie

En collaboration avec les résidents, leurs représentants et les autres membres du personnel soignant, les ergothérapeutes travaillent à maintenir ou à améliorer l'autonomie et la participation à des activités importantes, notamment dans des domaines comme les soins personnels, la productivité et les loisirs. Les interventions concernent souvent l'adaptation du milieu; la modification des tâches; l'enseignement de nouvelles habiletés; et la sensibilisation. Voici quelques exemples :

- prescription d'un siège ou d'un fauteuil roulant;
- évaluations et recommandations concernant la mobilité motorisée;
- recommandation d'équipement adapté (p. ex. : barres d'appui, sièges de toilette surélevés, aides à l'habillage, tabliers pour fumeur, côtés de lit, planches de transfert, etc.);
- évaluations complètes – capacités cognitives, physiques et fonctionnelles, transfert, milieu de vie – et élaboration de programmes et de recommandations.

Physiothérapie

Les résidents sont évalués par le physiothérapeute sur demande et lorsque des changements importants sont constatés dans leur capacité à se déplacer. Un aspect clé du rôle du physiothérapeute consiste à promouvoir le mieux-être et l'autonomie, en aidant les personnes à retrouver les

fonctions altérées.

Les services fournis par le physiothérapeute peuvent comprendre ce qui suit :

- entraînement à la marche et à l'équilibre;
- gestion de la douleur;
- aide pour les évaluations dans le cadre du programme de transfert, levage et repositionnement;
- exercices pour l'amplitude des mouvements et la musculation;
- entraînement à l'équilibre;
- suggestions et instructions en ce qui concerne l'utilisation d'aides à la marche et d'autres équipements adaptés;
- recommandations en matière de prévention des chutes.

Si vous avez besoin de ces services, le physiothérapeute veillera à sensibiliser le personnel et vous donnera, ainsi qu'à vos représentants, les instructions nécessaires à la prestation de vos soins.

Services sociaux

Le travailleur social est à votre disposition ainsi qu'à celle de vos représentants. Il offre du soutien tout au long des diverses phases de votre expérience au foyer.

Le travailleur social est essentiel au maintien du bien-être des résidents. À divers titres, il joue un rôle de soutien clé. Voici quelques exemples :

- il offre des services de consultation, de médiation et d'appui aux résidents;
- il éclaire le processus décisionnel concernant les soins de santé et la planification des soins de fin de vie;
- il collabore avec les membres de l'équipe de soins en vue de promouvoir une approche holistique dans les soins offerts aux résidents, en mettant l'accent sur la qualité de vie et sur l'autonomie;
- il favorise l'établissement de relations thérapeutiques positives avec les résidents et leurs représentants.

Services du médecin et de l'infirmière praticienne

Les services médicaux offerts par le foyer sont assurés sous la direction d'un médecin ou d'une infirmière praticienne. Ils assurent ou coordonnent la prestation des services de consultation et des traitements, s'il y a lieu. En outre, ils prescrivent des médicaments et des interventions. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, il y a toujours un médecin en disponibilité pour le foyer. D'ordinaire, les « tournées » (« ou une infirmière praticienne ») sont programmées sur

une base hebdomadaire. Les demandes de rencontre avec le médecin ou l'infirmière praticienne de l'établissement sont acheminées par l'entremise de l'infirmière autorisée.

Au moment d'emménager, vous avez la possibilité de conserver votre médecin de famille et/ou infirmière praticienne; toutefois, ces personnes doivent accepter de continuer à répondre à vos besoins médicaux au foyer. En pareil cas, vous ou vos représentants devez prendre les dispositions nécessaires afin que celles-ci assurent la prestation de vos soins médicaux. Dans le cas contraire, le personnel médical du foyer sera heureux de s'occuper de vous!

Service des loisirs

Le Service des loisirs s'efforce de promouvoir un environnement centré sur la personne, en mettant notamment l'accent sur la prestation de programmes récréatifs de nature active et thérapeutique. L'équipe suit la méthode « Montessori », dont les techniques sont considérées comme des pratiques exemplaires en matière de récréothérapie. Cette méthode :

- mobilise l'intelligence, le corps et l'esprit;
- utilise des éléments du quotidien pour orienter la personne;
- favorise l'autonomie;
- adapte les tâches en fonction des capacités de la personne;
- se concentre autant sur le processus que sur le résultat de l'activité.

La participation à des activités aide à réduire le risque de dépression et améliore la qualité de vie. Le rôle du personnel du Service des loisirs est de vous aider à trouver des activités qui vous intéressent et auxquelles vous pouvez participer. De nombreux programmes sont offerts. Ils sont tous conçus dans le but de vous mobiliser activement et de vous stimuler physiquement, socialement, intellectuellement ou spirituellement (ou sous tous ces rapports en même temps!). Voici quelques exemples populaires :

Cours d'activité physique	Cafés-rencontres
Musicothérapie	Célébrations d'anniversaires
Représentations théâtrales	Cours d'arts plastiques
Heures festives!	Tutorat en informatique
Services religieux	Concerts
Zoothérapie	Artisanat
Programmes intergénérationnels	Cuisine
Programme de marche	Jardinage
Bingo	Fêtes saisonnières

Bien que la participation des résidents soit encouragée, elle est volontaire, et vos préférences seront respectées. Les représentants des résidents sont toujours les bienvenus.

Un calendrier des activités du mois est affiché un peu partout dans l'établissement, et des copies sont distribuées aux résidents. Sur demande, le calendrier peut vous être envoyé par courriel ainsi qu'à vos représentants au début de chaque mois.

Cantine « The Corner Store »

Une cantine tenue par des bénévoles propose une foule d'articles utiles, y compris des produits de collation, des boissons, des confiseries, des produits de soins personnels, des cartes, des produits d'hygiène et plus encore. Les profits engendrés par la cantine sont versés au Conseil des résidents qui les utilise notamment pour des sorties, des projets uniques et des événements spéciaux. Les heures d'ouverture sont actuellement de 9 h 30 à 11 h 30, les mardis et les jeudis. Les changements à l'horaire sont communiqués aux résidents.

Service pastoral

L'office catholique a lieu à l'auditorium le mardi matin à 10 h 30 et l'office protestant, le jeudi matin à 10 h 30.

Veillez aviser le Service des loisirs à l'avance si vous souhaitez recevoir la communion à votre chambre.

Réservations d'une salle ou d'un autre emplacement

Les résidents et leurs représentants peuvent réserver une jolie salle (pouvant accueillir environ huit à dix personnes) ou une section dans le salon du Corner Store. Pour ce faire, il faut communiquer avec le Service des loisirs ou la réception. Des dispositions en vue de réserver de l'espace dans la maisonnée peuvent être prises auprès du personnel infirmier. Dans tous les cas, veuillez présenter votre demande aussi longtemps à l'avance que possible.

Le foyer dispose de magnifiques cours extérieures. Elles sont accessibles à partir de chaque maisonnée. Il est possible d'avoir accès à des barbecues auprès du Service des loisirs. Comme toujours, un préavis est souhaitable. Les résidents et leurs représentants bénéficient aussi d'un pittoresque sentier de promenade qui entoure le foyer. Aucune réservation n'est nécessaire, mais veuillez aviser le personnel si vous prévoyez en faire usage!

Animaux de compagnie

La chose a été prouvée à maintes reprises. Les animaux peuvent avoir un effet bénéfique sur le bien-être des résidents. Peu importe l'état de santé d'une personne, l'expérience montre qu'il existe de nombreux bienfaits à forger des liens avec des animaux de compagnie appropriés. C'est pourquoi le foyer s'efforce sans cesse d'offrir de telles occasions.



Les animaux de compagnie peuvent venir vous visiter au foyer. Il est important qu'ils soient bien maîtrisés (p. ex. : un chien doit être tenu en laisse, un chat doit être transporté dans une cage) et le dossier de vaccination doit être à jour. Il serait également utile d'avoir une discussion avec le personnel avant la

première visite. Outre ces visites, il existe un programme de zoothérapie avec des chiens certifiés par l'Ambulance Saint-Jean ou Therapeutic Paws of Canada.

Procession

Le décès d'un résident est un moment particulièrement difficile pour beaucoup de gens. Lorsque cela se produit, il convient de faire preuve de sensibilité, en respectant la dignité de chaque individu. Dans l'optique de maintenir notre engagement à centrer les soins sur la personne durant son passage chez nous, une « courtepointe de la dignité » est déposée sur le corps du résident jusqu'à ce qu'il quitte le foyer. Lorsque le corps du résident est transporté hors de la chambre, tous les membres du personnel se tiennent debout le long du trajet, en signe de respect, pendant toute la durée de la procession. À moins d'une demande à l'effet contraire, les portes des chambres sont laissées ouvertes.

Ces gestes aident à honorer les résidents et peuvent apporter un certain réconfort à leurs proches. Nous espérons également que cela fasse ressortir encore davantage l'importance que nous accordons à chacun des résidents dont nous avons le privilège de prendre soin.

Programme intergénérationnel

Le foyer Beach Grove a conclu un partenariat avec un service de garde autorisé, en vue de mettre sur pied un programme intergénérationnel pour les résidents et les enfants. La garderie est située au foyer, et des interactions et des activités structurées seront programmées pendant les jours de semaine. Comme beaucoup peuvent en témoigner, les moments magiques et stimulants sont nombreux lorsque ces générations se rencontrent! N'hésitez pas à parler au personnel pour obtenir de plus amples renseignements et déterminer comment participer.



Conseil des résidents

Le conseil est un forum dirigé par les résidents qui donne à ceux-ci l'occasion de discuter de leur expérience au foyer et de faire des recommandations à propos de questions ayant une incidence sur celle-ci. Tous les résidents sont invités à assister aux réunions. Le conseil des résidents se réunit au besoin. Pour vous impliquer, veuillez communiquer avec le Service des loisirs.

ANNEXES

Droits des résidents

1. Vous avez le droit d'être traité avec courtoisie et respect, et d'une manière qui tient pleinement compte de votre individualité et respecte votre dignité.
2. Vous avez le droit d'être protégé contre toutes les formes de mauvais traitements.
3. Vous avez le droit de ne pas faire l'objet de négligence de la part du personnel de l'établissement.
4. Vous avez le droit d'être convenablement logé, nourri, habillé, tenu et soigné, d'une manière correspondant à vos besoins.
5. Vous avez le droit de vivre dans un milieu sûr et propre.
6. Vous avez le droit d'exercer vos droits civiques.
7. Vous avez le droit de savoir qui est responsable de vos soins directs et qui vous les fournit.
8. Vous avez le droit à votre intimité dans le cadre de votre traitement et de la satisfaction de vos besoins personnels.
9. Vous avez le droit au respect de votre participation à la prise de décision.

10. Vous avez le droit de garder et d'exposer dans votre chambre des objets, des images et du mobilier personnels, du moment que vous respectez les exigences en matière de sécurité et les droits des autres résidents.
11. Vous avez le droit de participer pleinement à l'élaboration, à la mise en œuvre, au réexamen et à la révision de votre programme de soins.
12. Vous avez le droit de donner ou de refuser votre consentement à un traitement, à des soins ou à des services pour lesquels la loi exige votre consentement et d'être informé des conséquences qui peuvent résulter de votre décision.
13. Vous avez le droit d'avoir l'occasion de participer pleinement à toute prise de décision en ce qui concerne un aspect quelconque des soins qui vous sont fournis, y compris une décision concernant votre admission ou votre transfert à un foyer de soins de longue durée ou à une unité de sécurité ou votre mise en congé du foyer ou de l'unité, et d'obtenir un avis indépendant concernant ces questions.
14. Vous avez le droit de voir respecter, conformément à la loi, le caractère confidentiel de vos renseignements personnels sur la santé.
15. Vous avez le droit de recevoir des soins et de l'aide favorisant votre autonomie qui sont fondés sur une philosophie axée sur les soins de rétablissement, de façon à maximiser le plus possible votre autonomie.

16. Vous avez le droit de ne pas être maîtrisé. Si des mesures de contention sont envisagées à votre égard, vous avez le droit d'être pleinement informé des méthodes envisagées et des conséquences qui peuvent résulter du fait que vous les acceptiez ou les refusiez.
17. Vous avez le droit de communiquer avec quiconque de manière confidentielle, de recevoir les visiteurs de votre choix, et de consulter quiconque en privé et sans entrave.
18. Vous avez le droit à l'accompagnement des membres de votre famille si vous êtes dans un état critique. Votre famille peut être auprès de vous 24 h sur 24 si vous le désirez.
19. Vous avez le droit de désigner une personne à renseigner et à prévenir immédiatement en cas de transfert ou d'hospitalisation.
20. Vous avez le droit de soulever des questions ou de recommander des changements de politique ou des modifications aux services, en votre nom ou au nom des autres résidents, auprès du conseil des résidents, du personnel de l'établissement de soins de longue durée, des représentants du gouvernement ou de toute autre personne, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement de soins de longue durée, sans interférence ni crainte de faire l'objet de contrainte, de discrimination ou de représailles.

21. Vous avez le droit de vous lier d'amitié, d'entretenir des relations avec qui que ce soit et de participer à la vie du foyer de soins de longue durée.
22. Vous avez le droit au respect de votre mode de vie et de vos choix.
23. Vous avez le droit de participer aux activités du conseil des résidents.
24. Vous avez le droit de rencontrer votre conjoint(e) ou une autre personne en privé dans une pièce qui assure votre intimité.
25. Vous avez le droit de partager une chambre avec un autre résident, selon vos désirs mutuels, si un hébergement convenable est disponible.
26. Vous avez le droit de cultiver des intérêts sociaux, culturels, religieux et autres, en vue de développer votre potentiel, et d'obtenir que des dispositions raisonnables soient prises par le foyer de soins de longue durée pour que vous puissiez cultiver ces intérêts et développer votre potentiel.
27. Vous avez le droit d'être informé par écrit de toute loi, règle ou politique qui influe sur les services qui vous sont fournis ainsi que de la marche à suivre pour porter plainte.

28. Vous avez le droit de gérer vous-même vos affaires financières si vous en êtes capable, et lorsque vos affaires financières sont gérées par le foyer de soins de longue durée en votre nom, vous avez le droit de recevoir l'assurance que la gestion est faite uniquement en votre nom.

29. Vous avez le droit d'avoir accès à des zones extérieures protégées pour vous livrer à des activités de plein air, à moins que la configuration des lieux ne rende la chose impossible.

30. Vous avez le droit qu'un ami, un membre de votre famille ou une autre personne qui a de l'importance pour vous assiste aux rencontres avec le personnel du foyer de soins de longue durée.

Répertoire téléphonique

Numéro principal/Réception	902-368-6750
Administrateur	902-368-5826
Directrice des soins infirmiers	902-368-5914
Services environnementaux	902-368-6768
Finances	902-368-4575
Salon de coiffure	902-368-6766
Maisonnées	
Harbour	902-368-6761
Meadow	902-368-6750
Sunset	902-368-6759
Soins infirmiers	
Harbour/Sunset	
Infirmière-ressource en soins cliniques	902-620-3624
Infirmière gestionnaire	902-569-0535
Harbour/Meadow	
Infirmière-ressource en soins cliniques	902-620-3624
Infirmière gestionnaire	902-569-0534
Services de diététique	902-368-6769
Service des loisirs	902-368-6758
Gestion des risques	902-368-5538
Ergothérapie	902-368-6751
Physiothérapie	902-368-6751
Services sociaux	902-368-4672
Bénévoles - Information	902-368-5826
Ressources externes	
Alzheimer Society of PEI	902-628-2257
Island Hospice	902-368-4498
Programme provincial de soins à domicile	902-368-4790
Service de repas à domicile	902-569-7700
Pat and the Elephant	902-894-3339

Liens utiles

Guide des aînés de l'Île-du-Prince-Édouard :

https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/final-2016_seniors_guide-eng-digital.pdf

Santé Î.-P.-É. – Soins de longue durée :

<http://www.healthpei.ca/soinslongueduree>

Community Legal Information Association of Prince Edward Island

Aller habiter dans un centre de soins communautaires ou dans un foyer de soins :

<http://www.cliapei.ca/sitefiles/File/publications/Francais/FPLA10.pdf>

Consentement à un traitement :

<http://www.cliapei.ca/sitefiles/File/publications/Francais/FPLA8.pdf>

Directives en matière de soins de santé :

<http://www.cliapei.ca/sitefiles/File/publications/Francais/FPLA9.pdf>

Société Alzheimer : Adjusting to Long-Term Care

http://www.alzheimer.ca/~media/Files/national/brochures-day-to-day/day_to_day_adjust_longterm_care_2008_e.pdf

et

Société Alzheimer : Soins de longue durée

<http://www.alzheimer.ca/fr/Living-with-dementia/Caring-for-someone/Long-term-care>



Conception et impression : Communications Î.-P.-É.
2017

17HPE41-46710